

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 6 mai 2024 de 18h30 à 20h52.

Etaient présents : BERTEAUX Liliane, CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, DÉsirANT Françoise, FRAPART Yves, GUICHON Julie, MOLINIER Denis, PERRIN Céline, PORTE Georges, ROUSSEAU Catherine et STEPHAN Murielle.

Absents excusés : BIERI Patrice ayant donné procuration à PORTE Georges, LABARRE Alexis ayant donné procuration à STEPHAN Murielle, MAURY Édith ayant donné procuration à DEFORGE Marc, Mexique Bruno ayant donné procuration à DÉsirANT Françoise.

Secrétaire de séance : PERRIN Céline

8 spectateurs

Séance enregistrée avec l'accord de tous les conseillers.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et distribue la charte de l' élu. Monsieur Molinier demande à ce que chaque élu se présente et indique les commissions auxquelles il appartient. Monsieur le Maire fait un point sur les projets travaux en cours.

Les PV des séances du 25 et 26 mars 2024 sont approuvés avec 10 voix pour, les 5 nouveaux élus s'abstiennent.

Réorganisation des commissions et planning salle des fêtes

Monsieur le Maire explique aux nouveaux élus les diverses commissions. Chacun est libre de s'inscrire dans une ou plusieurs commissions et d'assister aux commissions même s'il n'en fait pas partie. Monsieur le Maire distribue le tableau des coordonnées mail et téléphoniques mis à jour de tous les élus. Le nouveau planning des permanences de la salle des fêtes est également remis. Il est rappelé que le planning n'est pas figé et qu'en cas d'impossibilité, une solution peut être apportée.

SPLX Démat : Répartition du capital social

Comme chaque année, la société SPLX Démat fournit la répartition du capital social. Chaque commune actionnaire doit délibérer sur cette répartition, suite à la sortie et/ou à l'entrée d'actionnaires. Après délibération, la répartition du capital social est adoptée à l'unanimité.

Revalorisation des loyers

Monsieur le Maire rappelle que les 2 années précédentes et afin de protéger le pouvoir d'achat de nos locataires, le conseil municipal avait décidé de geler la revalorisation des loyers, jugeant ceux-ci déjà élevés. Monsieur Porte remarque que pour des logements sociaux, les loyers ne sont pas si élevés. Monsieur Frapart rappelle que ce ne sont pas des logements sociaux mais des logements communaux. Madame Stephan et Madame Perrin indiquent qu'au vu de la superficie des maisons, le loyer leur semble cher. Monsieur Molinier demande un état financier des 3 logements comme cela se faisait lors de la précédente mandature. Monsieur le Maire indique que la commune est déficitaire au vu des malfaçons et qu'il semble préférable de garder des locataires fixes et sérieux financièrement, plutôt que d'avoir des locataires temporaires ou pas de locataires du tout. Madame Berteaux demande qui s'occupe de recruter les locataires. Monsieur le Maire indique que c'est la commune qui s'en charge ce qui évite les frais de gestion de l'agence immobilière comme cela se faisait avant. Au vu du peu d'éléments, Monsieur Molinier et Monsieur Porte demandent à reporter cette décision. Le sujet sera abordé lors d'une commission travaux.

ZAER (Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables)

Monsieur le Maire informe que le ministère de l'écologie demande à toutes les communes de définir des zones de leur territoire pouvant accueillir la construction d'énergies renouvelables si cela est possible.

Au vu de la configuration de notre territoire, vu les servitudes aéronautiques ainsi que le permis de construire pour le futur parc photovoltaïque, aucune autre zone ne semble pouvoir être définie pour accueillir un projet d'énergies renouvelables (éolien méthanisation...). Monsieur le Maire et Monsieur Frapart rappellent que l'implantation d'éoliennes est proscrite sur le territoire de la commune puisque celle-ci est dans le périmètre de la Cathédrale Notre-Dame-en-Vaux qui fait partie des bâtiments classés et à cause des servitudes aéronautiques. Monsieur Molinier demande s'il reste possible de poser des panneaux

photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Après délibération, le conseil municipal décide avec 15 voix pour de ne pas définir de ZAER.

Modification durée hebdomadaire contrat adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'un projet d'embauche en emploi aidé (PEC) avait été à l'étude. Le gouvernement ayant décidé d'arrêter les contrats en 2023, ce projet n'a pas pu être mis en place. Comme évoqué au conseil du 25 mars dernier, Monsieur le Maire a donc proposé à Monsieur Royer d'augmenter son temps de travail au sein de la commune lors de son entretien individuel annuel. Actuellement, il est employé à temps non complet à 17h50 par semaine. Avant toute décision, un dossier pour modifier la durée hebdomadaire de Monsieur Royer devait être déposé auprès du Centre de Gestion. Le comité technique s'est réuni le 9 avril dernier. Celui-ci a rendu un avis favorable en date du 22 avril 2024 pour modifier la durée hebdomadaire de son temps de travail entraînant la suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet sur emploi permanent et la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet sur emploi permanent. De nouvelles tâches doivent lui être confiées, dont le ménage de la mairie et de la salle des fêtes. Monsieur Molinier rappelle que lors du précédent mandat, Monsieur Royer avait été embauché en renfort de Monsieur Simon aux espaces verts, et souligne que l'entretien de la commune n'est pas top. Monsieur Molinier regrette de ne pas avoir de fiche de poste afin de comprendre si l'augmentation de la durée hebdomadaire de service de l'employé communal nécessite un temps complet. Monsieur Frapart indique que le projet d'augmentation d'heures que ce soit par un contrat aidé ou par tout autre moyen avait été réfléchi en 2023. Monsieur Porte souligne qu'il y a quelques années, il n'y avait qu'une seule personne. Madame Stephan répond que les normes ont changé et que les produits de traitement phytosanitaires sont interdits. D'autres solutions ont donc dû être trouvées et qui nécessitent un temps de travail supplémentaire. Monsieur Molinier souhaiterait avoir plus de renseignements, tels que la fiche de poste actuelle, la liste des tâches proposées et le coût du poste pour la commune afin de prendre position sur ce sujet. Monsieur Frapart souligne que lors de la mise en place de cette mandature, les élus ont fait confiance sur ce que la précédente mandature avait déjà mis en place, sans avoir tous les tenants et aboutissants de certains projets, comme les travaux de réhabilitation de la 1^{ère} tranche rue de Châlons par exemple. Ce conseil municipal a continué les projets et ceci dans l'intérêt de la commune. Monsieur le Maire souhaite qu'une décision soit prise ce soir. Monsieur Molinier et Monsieur Porte regrettent que cette décision leur soit imposée. Après délibération, et avec 5 voix contre, 5 abstentions et 5 voix pour, la modification de la durée hebdomadaire de service de Monsieur Royer est approuvée favorable par voix prépondérante du Maire. Monsieur Molinier relève qu'il s'agit d'un abus de pouvoir (1h28 d'écoute) et que Monsieur le Maire ne prend pas en compte l'avis des nouveaux conseillers. Monsieur le Maire indique qu'il est dans son plein droit et que le conseil municipal ne va pas repousser tous les dossiers en cours. Madame Stephan rajoute qu'il est dommage et dommageable de remettre en cause tout le travail qui a déjà été fait lors des précédentes commissions.

Mise à jour tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique qu'il y a donc maintenant 1 poste administratif à 28h00 et 2 postes techniques à 35h00.

Questions diverses

-Monsieur le Maire informe les élus que la commémoration du 8 mai se tiendra à 11h00 au monument aux morts. Une information a déjà été faite.

-Monsieur le Maire rappelle que des travaux à l'église devront être prévus. Des fuites au niveau de la toiture ont été détectées. Madame Désirant les confirme. Les gouttières devraient pouvoir être nettoyées lors d'une journée de civisme par Monsieur Kleinert. Un devis a été demandé pour la toiture. Monsieur Molinier propose de demander à Monsieur Brémont pour un second devis puisque celui-ci s'occupe également de l'église de Coolus. Madame Rousseaux demande s'il y a une dangerosité pour les personnes qui fréquentent l'église. A ce stade, il n'est pas nécessaire d'interdire l'accès à l'église, toutefois il y a une certaine urgence dans la réalisation de ces travaux afin d'éviter une dégradation trop importante qui occasionnerait des frais supplémentaires.

- Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 9 juin prochain de 8h00 à 18h00. Un planning de tour de garde pour la tenue du bureau de vote doit être mis en place. Le papier d'inscription a circulé. Monsieur le Maire rappelle que la tenue du bureau de vote est la seule obligation des élus.
- Monsieur Frapart rappelle qu'il y aura une réunion citoyenne de l'aérodrome le 15 mai à 18h30 concernant l'organisation des journées portes ouvertes du 25 et 26 mai, la fête des voisins du 31 mai, et les prochaines manifestations organisées à l'aérodrome.
- Monsieur Molinier parle de l'éclairage public et du fait que l'éclairage reste allumé la nuit. Il demande pourquoi la commune a fait le choix de laisser la voirie éclairée. Monsieur le Maire répond que la décision de baisser l'intensité de la lumière et de mettre des ampoules LED a déjà été prise.
- Madame Stephan indique que la fête des voisins aura lieu le vendredi 31 mai dans l'enceinte de l'aérodrome. Une invitation sera faite et distribuée dans les plus brefs délais.
- Madame Guichon demande si les employés pourraient reboucher les trous qui se forment Chemin des Hauts. Les travaux de Colas ne sont pas terminés et ne correspondent pas à ce qui avait été demandé. A revoir.
- Madame Stephan fait un point sur sa rencontre avec l'ONF à la peupleraie. 15 espèces différentes ont été replantées. Il a été constaté que certains arbres du bois des petits écuriots sont abîmés. Il sera demandé aux employés de les protéger avec des gaines. En ce qui concerne les affouages, 2 lots ne sont pas terminés. L'ONF a donné son accord pour que la commune laisse un délai supplémentaire. Les lots devront être terminés au plus tard en fin d'année 2024.
- Madame Stephan s'est rendue à la réunion d'action sociale de la CCMC. Les points à l'ordre du jour étaient le voyage d'été et d'hiver, la réflexion sur un temps périscolaire le mercredi pour l'école de Vésigneul. Aucune information n'a été donnée sur l'école de Nuisement.
- Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté avait été pris en date du 17 juin 1989 concernant l'entretien des trottoirs. Monsieur Frapart précise qu'il a retrouvé un arrêté pris lors de la précédente mandature stipulant que la commune prenait en charge l'entretien de la voie de la Villa des Pêcheries. C'est donc une rue communale. Monsieur Porte demande si les arrêtés sont consultables et s'ils peuvent être consultables de manière dématérialisée. Monsieur Frapart répond qu'ils sont consultables en mairie et Monsieur Cartier précise qu'il n'y a aucune obligation pour les communes de – de 1000 habitants de les publier par voie dématérialisée.
- Monsieur Molinier relance le vote de confiance. Monsieur le Maire répond que cela n'est pas possible, que cela doit être mis à l'ordre du jour. Monsieur Molinier devra en faire la demande pour qu'il figure à l'ordre du jour.